



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique



CIE 2019

35^{ème} session du Comité Intergouvernemental de Hauts
Fonctionnaires et d'Experts pour l'Afrique Centrale (CIE)

*Transformations numériques et diversification économique
en Afrique Centrale: enjeux, défis et opportunités*

MALABO | 23 - 27 septembre 2019

**RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITES
DE LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR
L'AFRIQUE, BUREAU SOUS-REGIONAL POUR
L'AFRIQUE CENTRALE
(CEA/BSR-AC)**

Septembre 2018 - Aout 2019

Table des matières

Table des matières	2
Introduction.....	3
Partie 1 : Résultats atteints en 2018 – 2019.....	6
Partie 2 : Leçons apprises et Défis	17
Partie 3 : Activités restantes pour 2019 et résultats stratégiques escomptés pour l’année 2020	19
Conclusions.....	21

Ce rapport annuel présente les résultats atteints par le Bureau Sous-régional de la CEA pour l’Afrique Centrale au compte de la période allant du mois de septembre 2018 au mois d’août 2019 ainsi que les activités projetées pour le compte de l’année 2020.

Le Comité Intergouvernemental des Hauts Fonctionnaires et d’Experts pour l’Afrique Centrale (CIE) est invité à l’examiner et à donner les orientations pour améliorer la mise en œuvre du programme de travail du Bureau.

Introduction

1. La Commission Economique pour l'Afrique des Nations Unies (CEA) est l'une des cinq commissions régionales créées en 1958 par le Conseil Economique et Social (ECOSOC) des Nations Unies. Elle joue un double rôle en tant qu'organisme régional de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et en tant que partie intégrante du paysage institutionnel régional en Afrique.
2. Depuis 2013, la CEA a entrepris une série de réformes pour mieux adapter ses programmes au projet de transformation de l'Afrique. Ces réformes ont abouti à une nouvelle orientation stratégique de la Commission qui consiste à favoriser le développement durable de l'Afrique grâce à un environnement macroéconomique et microéconomique propice à la croissance qui a pour priorités l'élimination de la pauvreté et la lutte contre les inégalités ; l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; l'accélération de l'intégration économique et l'intensification du commerce grâce à une plus grande diversification, au renforcement des institutions, à l'amélioration de la gouvernance et au resserrement de la collaboration avec le secteur privé ; la promotion de modes de développement de l'économie verte et bleue qui reposent sur l'énergie, les ressources naturelles, l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets ; le renforcement de la mobilisation des ressources intérieures en tant que mode de financement du développement durable s'inscrivant dans le long terme ; la formulation d'une politique générale fondée sur des données factuelles.
3. Lors de sa cinquante et unième session, la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA a adopté la résolution 959 (LI) (Cadre stratégique et plan-programme biennal révisés de la Commission économique pour l'Afrique pour l'exercice biennal 2018-2019), résolution dans laquelle la Conférence a pris note avec satisfaction de la nouvelle orientation stratégique de la CEA.
4. Le 3 juillet 2018, la résolution 959 (LI) de la Commission Economique pour l'Afrique a été transmise à ECOSOC dans le rapport du Secrétaire général des Nations Unies. Le 24 Juillet 2018, le Conseil a approuvé la nouvelle orientation stratégique de la CEA dans sa résolution 2018/23.
5. La CEA a ainsi pour objectif stratégique de proposer des idées et des activités de nature à favoriser l'avènement d'une Afrique autonome, inclusive, transformée et prospère. Une Afrique prospère c'est :

- a. Une Afrique qui offre des emplois décents et rentables aux jeunes et aux femmes.
 - b. Une Afrique où les marchés se confondent et les frontières s'estompent en vue du marché commun.
 - c. Une Afrique dont les citoyens jouissent d'une bonne qualité de vie à un niveau élevé.
 - d. Une Afrique dont les finances sont en ordre.
 - e. Une Afrique qui innove pour répondre aux besoins d'intégration et en infrastructures physiques de sa population.
6. L'objectif stratégique de la CEA est aligné sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine : l'Afrique que nous voulons.
7. Pour la réalisation de cet objectif, la CEA se concentre sur cinq orientations stratégiques :
- a. Renforcer le rôle majeur que joue la Commission en tant que pôle de connaissances ;
 - b. Élaborer des orientations macroéconomiques et structurelles pour accélérer la diversification économique et la création d'emplois ;
 - c. Concevoir et mettre en place des modèles de financement novateurs pour les infrastructures et le capital humain, matériel et social, au service d'une Afrique en pleine transformation ;
 - d. Proposer des solutions aux problèmes transfrontières, notamment aux problèmes régionaux, en mettant l'accent sur la paix, la sécurité et l'inclusion sociale en tant qu'objectifs étroitement liés au développement ;
 - e. Défendre la position de l'Afrique à l'échelle mondiale et élaborer des solutions régionales en vue de répondre aux problèmes de gouvernance auxquels fait face l'humanité.
8. Les modalités de mise en œuvre de l'objectif stratégique de la CEA s'articulent autour de la recherche visant à générer des connaissances, des activités de plaidoyer et de consensus, des services de conseil et de la coopération technique, grâce à ses trois grandes fonctions, à savoir sa fonction de centre de réflexion, sa fonction de mobilisation et sa fonction opérationnelle.
9. Le partenariat stratégique avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, les Communautés Economiques Régionales, les Bureaux des Coordinateurs Résidents du Système des Nations Unies, les équipes de pays des Nations Unies et d'autres entités des Nations Unies, les organisations régionales, les principaux groupes de réflexion sur

- les politiques, les universités et instituts de recherche, le secteur privé, et les organisations de la société civile, joue un rôle central dans la mise en œuvre du programme de la CEA.
10. La CEA dispose de huit divisions et cinq bureaux Sous-régionaux spécialisés dans des domaines particuliers pour mieux répondre aux besoins et priorités de l’Afrique et des différentes Sous-régions. Ainsi, le Bureau Sous-régional pour l’Afrique Centrale (CEA/BSR-AC) dont le siège est à Yaoundé-Cameroun est spécialisé dans les « Politiques et réformes en faveur de la diversification économique » comme résultat du Consensus de Douala du 26 Septembre 2017. Le « Consensus de Douala » fait appel à l’accélération de la diversification économique et de la transformation structurelle à travers l’industrialisation basée sur les ressources naturelles et tirée par le commerce, pour parvenir à un développement durable en Afrique centrale afin de sortir la sous-région du cercle vicieux de la dépendance aux matières premières, pour le cercle vertueux de la création des richesses.
 11. En tant que Bureau spécialisé dans les « Politiques et réformes en faveur de la diversification économique », la CEA/BSR-AC qui couvre Sept (07) Etats membres de la Sous-région notamment le Cameroun, Gabon, Congo, Guinée-Equatoriale, République Centrafricaine, Sao Tomé et Príncipe et le Tchad, appuie techniquement ces Etats dans l’élaboration des politiques de Diversification Economique, d’Industrialisation et de Transformation Structurelle.
 12. Le présent rapport rend compte des principaux résultats atteints par la CEA/BSR-AC depuis la 34^{ème} réunion du CIE et il décrit brièvement le reste des activités pour la fin du biennium 2018-2019.
 13. Le Comité Intergouvernemental d’Experts (CIE) est invité à l’examiner et à donner les orientations pour améliorer la mise en œuvre du programme de travail du Bureau.
-

Partie 1 : Résultats atteints en 2018 – 2019

14. L'objectif de la CEA/BSR-AC est de « Parvenir à la diversification économique et à une transformation structurelle facilitant le développement durable et inclusif dans une sous-région de l'Afrique centrale intégrée ». Cet objectif est aligné sur l'Objectif de développement durable n°8, qui est de « promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ». Il est également aligné sur l'Objectif de développement durable n°9, qui est « de construire des infrastructures résilientes, de promouvoir une industrialisation inclusive et durable et de favoriser l'innovation ». Pour la réalisation de cet objectif, les résultats ci-dessous étaient escomptés du Bureau :

- a. Le renforcement de la capacité des États membres de la sous-région de l'Afrique centrale à concevoir et à mettre en œuvre des politiques et réformes de diversification économique qui contribuent à l'intégration sociale et au développement général et durable ; et
- b. Le renforcement de la capacité de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale à mettre en œuvre les priorités de développement sous-régional et à promouvoir la coopération et l'intégration sous-régionales, compte dûment tenu de la problématique femmes-hommes

A. Résultat 1 : Le renforcement de la capacité des États membres de la sous-région de l'Afrique centrale à concevoir et à mettre en œuvre des politiques et réformes de diversification économique qui contribuent à l'intégration sociale et au développement général et durable.

15. Deux ans après l'adoption du Consensus de Douala, la CEA/BSR-AC est de plus en plus reconnue comme centre d'excellence sur les questions de diversification économique. Cela se reflète dans les témoignages pertinents de plusieurs parties prenantes et dans le nombre croissant de demandes d'assistance et de soutien émanant des États membres et des CERs de la sous-région. Des institutions telles que la BAD et la Banque mondiale ont sollicité l'appui et les conseils de la CEA/BSR-AC pour élaborer leurs propres stratégies régionales en Afrique centrale. La BAD a ainsi fait de la diversification économique l'une de ses priorités en Afrique Centrale. Les équipes-pays des Nations Unies dans la sous-région ont également reconnu le rôle critique de la CEA/BSR-AC et ont inclus la contribution du Bureau dans leurs programmes de travail respectifs et leurs UNDAF.

16. Au niveau des Pays de la sous-région, les travaux de la CEA/BSR-AC pour la mise en œuvre du Consensus de Douala sont axés sur le Cameroun, le Congo, la Guinée équatoriale et le Tchad.
17. En ce qui concerne le Tchad, le 17 septembre 2018, le Ministre de l'Économie et de la Planification du développement de la République du Tchad et la CEA/BSR-AC ont officiellement lancé le processus d'élaboration du Plan Directeur pour le Développement Industriel et la Diversification Economique du Tchad (PDIDE). Les outils d'analyse de la valeur, d'espaces produit et de marchés ont permis de confirmer la pertinence des principaux piliers du PDIDE ainsi que les relais nouveaux de croissance que l'on peut attendre des possibilités de la nouvelle économie. Il s'agit d'assurer la sécurité et l'efficacité énergétique par la conversion du Tchad en producteur et exportateur futur d'énergie renouvelable et de produits industriels écologiques, de réduire le cout de la mobilité, de la connectivité et de la fracture numérique par le repositionnement du Tchad dans les nouvelles économies en émergence notamment les transports, logistiques et autres services d'appuis à l'industrie de nouvelle génération. Cette transformation structurelle vise à faire du Tchad un hub de transport multimodal incontournable, un cadre de vie de qualité et un des greniers de productions durables du sahel par la valorisation de sa position géostratégique, ses dotations en ressources naturelles de premier choix notamment ses 100 millions de têtes de bétail, ses réservoirs d'eaux et réserves de minerais non encore valorisées. A ce jour, le processus de diagnostic-formulation du PDIDE par l'appropriation est bien en route avec ancrages institutionnels multiples à divers échelons et concrétisation de travaux intégrateurs par étapes (science, technologie, innovation, spécialisation intelligente, symbiose industrielle et production propre, zone de libre échange commerciale et zone économique spéciale) dont le dénouement est prévu pour Octobre 2019. Pour son élaboration, la CEA/BSR-AC a facilité un dialogue inclusif entre toutes les différentes parties prenantes Tchadiennes notamment le secteur public, le secteur privé et les universitaires. Ce dialogue a permis de mieux comprendre les principaux défis et opportunités en matière d'industrialisation et de diversification au Tchad. Le compact du PDIDE, qui en résulte, est facilité par la coordination de l'équipe-pays des Nations Unies au Tchad et autres partenaires de développement opérant dans le pays, notamment la Banque mondiale, le FMI, la BAD, l'UE et l'Agence française de développement (AFD), afin de s'assurer qu'ils alignent leurs interventions dans le pays sur le PDIDE à travers un dialogue constant et un cadre de financement intégré pour le développement du Tchad.

18. Au Cameroun, la CEA/BSR-AC, s'est engagée à appuyer le pays dans l'identification et la mise en place de mesures favorables à la diversification économique horizontale et verticale du portefeuille d'exportation du pays à travers l'accroissement des types de biens et services produits par le Cameroun, de leur niveau de complexité et de sophistication et, des marchés sur lesquels ils peuvent être écoulées. L'objectif ultime est de développer davantage le secteur manufacturier et le tissu industriel interne, en vue d'accroître la valeur ajoutée créée localement à partir des abondantes ressources naturelles du pays. Comme stratégie pour atteindre cet objectif ambitieux, la CEA/BSR-AC s'est proposée d'accompagner le Cameroun dans son processus d'adhésion au nouveau marché commun africain, dont le potentiel à contribuer à la diversification économique et à la transformation structurelle des économies africaines a été établi par des études réalisées par diverses institutions prestigieuses dont la CEA, la CNUCED, la BAD, le FMI.
19. Ainsi, grâce à ses activités de plaidoyer et à sa fonction de mobilisation à travers un forum national de sensibilisation et d'information des acteurs étatiques et non étatiques au potentiel de la ZLECAF à contribuer à l'atteinte des objectifs de diversification économique et de transformation structurelle du Cameroun, la CEA/BSR-AC a contribué à l'adoption par l'Assemblée nationale et le Sénat du Cameroun, de la loi autorisant le Chef de l'Etat Camerounais a ratifié l'accord instituant la ZLECAF. Le deuxième fruit considérable des actions de la CEA au Cameroun est la prise de conscience des opportunités offertes par la ZLECAF ce qui a amené le Gouvernement du Cameroun a sollicité l'assistance de la CEA pour l'élaboration de sa stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAF et la coordination de la revue de son Plan de Développement Industriel (PDI).
20. En ce qui concerne le Congo, le pays qui demeure fortement dépendent de la manne pétrolière, est conscient de l'urgence de promouvoir la transformation structurelle de son économie à travers des efforts de diversification et d'industrialisation, qui sont des conditions nécessaires à la croissance et à la prospérité. Dans cet ordre d'idée, il reconnaît l'importance de se doter d'une vision de développement de long terme définissant les grands contours du futur souhaité pour le pays, son économie et ses populations, dans un horizon relativement lointain. En raison de son mandat d'appuyer ses Etats membres dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de diversification économique et de transformation structurelle, et au regard de son expertise dans le domaine, le gouvernement du Congo a sollicité la CEA pour l'accompagner dans la réalisation d'une étude prospective Congo Vision 2050 couvrant un horizon de 30 ans, qui offre une projection du niveau de développement atteint à cet horizon, et décline les stratégies économique et sociale envisagées pour y parvenir.

21. En termes de résultats à ce jour, les capacités des experts nationaux ont été renforcées dans l'intégration des objectifs des agendas 2030 et 2063 dans les cadres de planification nationaux, et sur des outils de modélisation pour la simulation et la construction de scénarios de long terme. En ce qui concerne la ZLECAF, toutes les parties prenantes sont maintenant plus au courant des opportunités et des défis de la ZLECAF. Le pays a exprimé le souhait d'obtenir l'appui de la CEA pour l'élaboration de sa stratégie nationale ZLECAF suite au forum national de sensibilisation sur la mise en œuvre de la ZLECAF et la nécessité de définir une stratégie qui permettent d'optimiser les potentialités nationales, organisé à Pointe-Noire du 22 au 27 avril 2019.
22. Dans le cadre de la Guinée Equatoriale, à la suite d'une mission exploratoire de la CEA/BSR-AC à Malabo et d'un dialogue politique de haut niveau sur la diversification économique, le Gouvernement a demandé à la CEA d'élaborer une étude diagnostique sur la diversification économique de la Guinée Equatoriale. En réponse à cette demande, la CEA/BSR-AC a recruté un consultant possédant une expérience dans l'analyse des chaînes de valeur et du développement économique. L'objectif général de l'étude de diagnostic est de fournir un appui au Gouvernement de la République de Guinée Equatoriale pour l'élaboration de sa stratégie de diversification économique. Plus spécifiquement, l'étude mettra en évidence les principales forces, faiblesses, menaces et opportunités pour l'économie équato-guinéenne. Il examinera la compétitivité de la composante non pétrolière et gazière de l'économie du pays et de ses principales chaînes de valeur, afin de mieux comprendre ses avantages comparatifs, son développement économique et son potentiel commercial.
23. A ce jour, pour la préparation de cette étude, un comité de pilotage chargé de suivre le processus a été mis en place. Il est composé de représentants de la CEA/BSR-AC et du ministère des Finances, de l'Économie et de la Planification de la Guinée Equatoriale. Une approche méthodologique est en cours d'élaboration et sera proposée au Comité de pilotage. Après la validation de la méthodologie, un rapport intermédiaire sera rédigé d'ici la fin septembre 2019.
24. Au niveau sous-régional, l'approche de la CEA sur la nécessité de faire du Consensus de Douala un cadre de référence pour soutenir les travaux de la CEMAC sur la diversification économique et l'industrialisation a été adoptée lors d'une séance de réflexion CEMAC-CEA tenue en mai 2019 à Malabo. Cet acte a été officialisé par un mémorandum d'accord entre la CEA/BSR-AC et la CEMAC. Dans cette optique, la collaboration entre les deux institutions sera renforcée dans la conception et la mise en œuvre du Programme Economique Régional (PER) de la CEMAC et dans le suivi de l'état de la diversification économique en Afrique centrale en tant qu'apport au programme de réforme économique et financière de la CEMAC (PREF-CEMAC).

25. Pour promouvoir davantage la diversification économique et l'industrialisation induite par le commerce en Afrique centrale, la CEA/BSR-AC a joué un rôle de premier plan dans l'organisation en novembre 2018, d'un colloque sur « Le financement du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au Cameroun ». Le colloque était axé sur le rôle des ODD 8, 9 et 12 avec des représentants de haut niveau du Bureau, des ministères de l'Economie, des Mines, de l'Industrie et du Développement technologique du Cameroun, de l'Association des industriels du Cameroun (GICAM) et de l'équipe-pays des Nations Unies. Ce colloque a contribué à stimuler la réflexion sur le plan directeur d'industrialisation du Cameroun et sur le climat des affaires du Pays, en vue de guider les décideurs dans la poursuite des objectifs de développement durable ci-dessus mentionnés, se rapportant à la croissance, l'emploi, l'innovation, les infrastructures, l'industrialisation, et les équilibres environnementaux.
26. Dans le cadre des activités marquant le 60ème anniversaire de la CEA, le Bureau a réuni plusieurs ministres du gouvernement camerounais, l'Union Africaine, les Communautés Economiques Régionales d'Afrique Centrale, des dirigeants du secteur privé, des chercheurs, des membres du corps diplomatique et des journalistes, pour débattre des « enjeux, opportunités et défis de la diversification économique en Afrique centrale ». Le message central des débats était que la diversification économique est une condition sine qua non pour que les pays d'Afrique centrale puissent sortir des cycles de prospérité et de récession. Cette rencontre a également permis aux uns et aux autres de formuler des recommandations pertinentes sur le travail de la CEA. A titre d'illustration, le ministre des Finances du Cameroun a déclaré que le travail de la CEA était très apprécié et a exhorté la Commission à commencer à aider davantage les pays à mettre en œuvre les idées véhiculées dans ses publications. Ces recommandations ont en partie éclairé les mesures prises par la CEA/BSR-AC pour fournir aux pays de la sous-région un appui technique plus poussé en matière de diversification, d'industrialisation et de stratégies commerciales. Au cours de ce Colloque, la CEA s'est rapproché du FMI pour approfondir la question de la conditionnalité en matière de discipline budgétaire. Elle a notamment souligné la nécessité de laisser aux pays étant sous un programme de consolidation macroéconomique, un espace budgétaire suffisant pour la poursuite de leurs objectifs de développement de long terme, à savoir la diversification économique, l'industrialisation et la transformation structurelle, qui requièrent des investissements importants et soutenus dans les capacités productives nationales. Le FMI a clairement reconnu la pertinence de ce point et le besoin d'y travailler.

27. Dans son effort constant de sensibilisation sur l'importance de la diversification économique et la recherche d'un consensus sur le chemin vers cette diversification économique en Afrique centrale, la CEA/BSR-CA a publié un article d'opinion intitulé «Five roots to Central Africa's industrialization». Cet article a été diffusé sur 275 sites Web dans le monde, avec une portée potentielle de plus de 10 millions de personnes à travers la télévision et en ligne (dont CNBC Africa, Thomson Reuter, APO, Twitter) et une cible de 250 millions d'utilisateurs de téléphones mobiles dans toute l'Afrique. Il a généré une valeur de relations publiques de 1,6 million USD.
28. Par ailleurs, la CEA/BSR-CA a mis au point des modèles et des outils d'analyse des politiques sur la diversification économique et de suivi des progrès sur la réalisation des objectifs de développement durable, qui ont permis de doter les experts nationaux en planification (notamment du Cameroun), des meilleurs outils de modélisation, non seulement pour renforcer l'élaboration de politiques reposant sur des données factuelles, mais également pour garantir que la prise de décision en matière de gestion macroéconomique de l'économie au quotidien, contribue à la promotion des objectifs de long terme de la transformation structurelle des pays, objectifs qui ne doivent pas être compromis par les besoins d'ajustement budgétaire de court terme, essentiels au maintien de la confiance des investisseurs et à la relance de la croissance économique.
29. Dans le souci d'aider à la prise de décisions quant à la formulation des politiques inclusives, cohérentes et complémentaires à celles existantes ou celles envisagées, la CEA/BSR-AC a apporté son appui technique au Cameroun dans le développement et l'utilisation du modèle de systèmes dynamiques. Ce modèle lie les dimensions économique, sociale, environnementale du développement durable et permet de faire des simulations de politiques et d'en examiner les effets sur chaque dimension, à moyen et long terme. Il informe sur des variables intéressantes comme le PIB, l'investissement, la productivité, l'emploi, et également des variables environnementales. En simulant des politiques données sur une ou plusieurs dimensions du développement durable, il cherche à voir si des effets désirables ou non désirables surgissent sur d'autres dimensions ou aspect du développement.

30. Pour garder la problématique de la diversification économique au premier plan des priorités des décideurs et des autres parties prenantes en Afrique centrale et pour donner davantage de visibilité aux travaux de la CEA, le Bureau a produit au total 35 communiqués de presse, publiés sur le site Web de la CEA et distribués à travers un vaste réseau de journalistes. Ceux-ci ont généré un effet multiplicateur dans la presse, avec plus de 120 reportages présentés en ligne, dans les journaux et dans les médias audiovisuels (Cf. Encadré 1).

ENCADRE 1

Vox Africa Television, qui couvre régulièrement les activités du Bureau, atteint 600 millions de personnes dans le monde entier, selon le rapport AllAfrica.com, tandis que la télévision Africa News, qui couvrait la réunion du Comité Intergouvernemental d'Experts 2018, atteint 6,3 millions de personnes. Les activités du Bureau sont également régulièrement couvertes par la télévision nationale camerounaise et par Canal 2 International, qui touchent au moins un million de personnes par jour.

31. En conséquence, les experts de la CEA/BSR-CA sont sollicités en permanence pour participer à des entretiens et à des tables rondes sur des questions de diversification économique et de transformation structurelle par des organes de médias tels que Vox Africa, la Radio-Télévision Camerounaise, CNBC Africa et le Journal Intégration, avec une moyenne de 2 demandes d'interviews avec les médias par mois. C'est un indicateur de la large reconnaissance de l'expertise et de l'autorité du Bureau en matière de diversification économique.

32. L'investissement continu de la CEA/BSR-AC dans les travaux de recherche, de statistique et d'analyse qui étayent l'appui basé sur des données factuelles qu'elle apporte, à leur demande, aux Etats Membres pour l'élaboration de leurs politiques est le fondement indispensable de son rôle accru dans la sous-région. C'est ainsi que, en relation avec ses orientations stratégiques 1 et 2 à savoir (1) Renforcer le rôle majeur

ENCADRE 2 : APERCU DES PUBLICATIONS EN COURS DE FINALISATION ET DE PRODUCTION

- 1) Profil STEPS sous-régional ;
- 2) Profil STEPS République Centrafricaine ;
- 3) Profil STEPS République Gabonaise ;
- 4) Profil STEPS République de Guinée Equatoriale ;
- 5) Profil STEPS République du Tchad ;
- 6) Pour une industrialisation axée sur les ressources : marge de manœuvre budgétaire pour l'industrialisation en Afrique Centrale.

que joue la Commission en tant que pôle de connaissances et (2) Élaborer des orientations macroéconomiques et structurelles pour accélérer la diversification économique et la création d'emplois, le Bureau a élaboré des rapports phares en particulier des profils-pays axés sur la transformation structurelle, la création d'emplois, la production et la société et le rapport sur l'industrialisation axée sur les ressources qui traite de la nécessité de créer un espace budgétaire permettant de répondre aux besoins de diversification économique et de rompre avec la vulnérabilité (Cf. Encadré 2).

B. Résultat 2 : Le renforcement de la capacité de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale et de la Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale à mettre en œuvre les priorités de développement sous-régional et à promouvoir la coopération et l'intégration sous-régionales, compte dûment tenu de la problématique femmes-hommes.

33. Sur le plan de l'intégration régionale, l'assistance de la CEA/BSR-AC au Comité de pilotage de la rationalisation des CERs (COFIL) a contribué à l'adoption en Octobre 2018 de nouveaux outils de facilitation du commerce et d'accès aux marchés pour l'Afrique centrale. Il s'agit de nouvelles règles d'origine, une nouvelle nomenclature du code des douanes pour l'Afrique centrale et un tarif préférentiel harmonisé à cinq bandes dont les taux varient de 0 à 40. Ceci a permis aux Etats membres de s'accorder sur les règles d'origine à utiliser pour déterminer la nationalité des produits échangés et d'avoir une position commune sur les règles d'origine dans le cadre des négociations relatives à la ZLECAf. Par ailleurs, afin de consolider le processus d'homogénéisation de la collecte et du traitement des statistiques pour la production d'un annuaire des statistiques du commerce extérieur commun en zone CEEAC - CEMAC, une assistance technique a été mise en place avec l'appui du Bureau. Deux consultants internationaux ont été recrutés pour renforcer les capacités des services statistiques de la CEMAC et de la CEEAC. A l'issue de leur mission, il est attendu la mise en place d'un dispositif régional de surveillance commerciale, la disponibilité du profil de la situation de référence, des perspectives et risques du commerce intra et extra communautaire et des Etats membres de la CEEAC, et la mise à jour du Tableau de Suivi des Politiques Commerciales (TSPC) avec une base de données commerciales associée.
34. Toujours en lien avec le processus d'harmonisation des instruments commerciaux de la CEEAC et de la CEMAC, notamment dans le cadre de la ZLECAf, un atelier sous régional de

négociation sur le Tarif Extérieur Commun (TEC) et le code des douanes harmonisé CEEAC-CEMAC a été organisé avec l'assistance technique de la CEA/BSR-AC à l'issu duquel, le projet de TEC a été adopté par les experts des Etats membres. De plus, la liste commune de concession

ENCADRE 3 : LISTE COMMUNE DE CONCESSION TARIFAIRE

Cette liste comprend les produits sensibles (379 produits) et les produits d'exclusion (172 produits). Le reste des produits constitue le Groupe principal des produits à libéraliser.

tarifaire de l'Afrique centrale concernant l'offre d'accès au marché des pays d'Afrique centrale dans le cadre de la ZLECAf (Cf. Encadré 3) ainsi que les textes pour la mise en place du Comité conjoint sur la nomenclature de l'Afrique centrale, ont été mis à jour et validés par les experts de la sous-région en mai 2019 à Douala, Cameroun. Ces instruments permettront la poursuite de l'harmonisation des politiques commerciales CEEAC et CEMAC telle que visée par la convention entre la CEA et l'Union Européenne. L'Afrique centrale présentera sa liste des concessions tarifaires au sommet de l'UA prévu en Juillet 2019 à Niamey.

35. Toujours dans le cadre de la convention entre la CEA et l'Union Européenne, le Bureau a organisé et animé des séminaires de formation d'opérateurs économiques et représentants d'administrations publiques sur la procédure d'agrément des produits industriels au tarif préférentiel d'Afrique centrale (Cf Tableau 1). Ainsi, 423 opérateurs économiques et représentants d'administrations publiques du Gabon, du Cameroun, du Tchad, du Congo, de la République Démocratique du Congo, de la République Centrafricaine et de Sao Tomé et Príncipe ont vu leurs capacités renforcées dans les domaines ci-dessus évoqués. En outre, la création de comités nationaux pour l'accréditation des produits industriels est une contribution importante à la mise en œuvre de la zone de libre-échange continentale africaine (AfCFTA) et du plan d'action pour stimuler le commerce intra-africain (BIAT). A ce jour, le taux de mise en œuvre de la convention entre la CEA et l'Union Européenne est de 66%.

Tableau 1 : Tableau synoptique des formations

Date et lieu de l'atelier	Principales résolutions	Constats majeurs	Recommandations	Nombre de Participants
Libreville, Gabon Du 19 au 21 Juin 2018	-Assurer la prise en charge du coût de la procédure d'agrément par le budget de l'État, l'opérateur économique étant responsable du montage de son dossier ; -Assurer la représentation de la Direction Générale des Douanes au sein du Secrétariat Technique du Comité.	Absence des grandes entreprises susceptibles de bénéficier de l'agrément au tarif préférentiel	Intensifier la sensibilisation auprès Etats qui n'ont pas encore créé de comité national d'agrément et/ou insérer les instruments de la zone de libre échange communautaire dans leurs dispositifs juridiques internes	46
Yaoundé, Cameroun Du 3 au 5 Juillet 2018	-Veiller à la levée de toutes les entraves à la libre circulation des produits ayant obtenus l'agrément communautaire	Plusieurs industriels ayant obtenu l'agrément communautaire se plaignent des entraves à la libre circulation	Veiller à l'application effective par tous les Etats membres des dispositions communautaires en matière de libre circulation des marchandises.	63
N'Djamena, Tchad Du 10 au 12 Juillet 2018	- Faciliter l'accessibilité du formulaire du dossier type de demande d'agrément à travers notamment sa mise en ligne et sa disponibilité au sein des démembrements des	Faible représentativité des membres du comité national d'agrément des produits industriels au régime préférentiel communautaire	Rendre opérationnel le Fond de compensation pour perte des recettes douanières	61
Brazzaville, Congo Du 17 au 19 Octobre 2018	Assurer la prise en charge du coût de la procédure d'agrément par le budget de l'État, l'opérateur économique étant responsable du montage de son dossier	Représentativité modeste du secteur privé	Accélérer le démarrage des activités du Comité National d'Agrément des produits industriels au Tarif Préférentiel communautaire	42
Kinshasa, République Démocratique du Congo Du 14 au 16 Novembre 2018	L'organisation de sessions supplémentaires de formation en faveur des membres du Comité national d'Agrément et du secteur privé	L'absence de médiatisation a réduit l'écho de cette activité de formation	Mettre en place urgemment le Comité National d'Agrément des produits industriels au Tarif Préférentiel communautaire	49
Bangui, République Centrafricaine Du 16 au 18 Janvier 2019	Accélérer la mise en place du comité national d'agrément des produits industriels au Tarif	Forte participation des administrations et bonne médiatisation de l'atelier	Insérer un secrétariat technique dans la composition du comité national à mettre en place	83

	préférentiel communautaire			
Sao Tome, République Démocratique de Sao Tomé et Principe Du 9 au 11 Avril 2019	Mettre en place urgemment le Comité National d'Agrément des produits industriels au Tarif Préférentiel de la CEEAC	Le fort enthousiasme généré par l'organisation de l'atelier et la disponibilité des administrations nationales	Dématérialiser et numériser le traitement des dossiers de demande d'agrément au niveau du comité régional	79
Total				423

36. En tant que secrétariat du Mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique centrale (SRM-CA), la CEA/BSR-AC a réussi à rehausser le niveau du MSRC-CA afin qu'il devienne la plate-forme de référence pour l'élaboration des programmes et la création de partenariats des agences des Nations Unies et des partenaires au développement (y compris la BAD) opérant en Afrique centrale. Sous le leadership des CERs, les agences du Système des Nations Unies et d'autres parties prenantes ont convenu de fédérer leurs programmes et activités au niveau des résultats, dans le but de réduire les doubles emplois, de réaliser des économies d'échelle et de maximiser l'impact sur le développement en Afrique centrale.
37. L'examen approfondi du mode de fonctionnement du Mécanisme visait à consolider le travail des membres du MSRC-CA autour d'initiatives phares afin de mieux répondre aux priorités et aux besoins en matière de développement en Afrique centrale ainsi qu'à l'appel du Secrétaire Général des Nations Unies pour une approche plus globale du soutien qu'apportent les différentes agences de l'ONU. Cet effort a conduit à l'adoption du troisième programme indicatif commun (PCI III) à Libreville, au Gabon, en novembre 2018. Le PCI-III est constitué de 12 programmes phares dans quatre domaines thématiques à savoir : la transformation structurelle pour un développement économique inclusif et durable; l'amélioration des conditions humaines et sociales; l'accès au marché et l'insertion dans les chaînes de valeur ; et la promotion de la gouvernance, de la paix et de la sécurité. Priorité. Le PCI-III a pour objectif de doubler le commerce intrarégional (jusqu'à 5%) au cours des cinq prochaines années grâce à la mise en œuvre de la ZLECAF.
38. La nouvelle configuration du MSRC-CA comprendra une composante statutaire pour discuter des progrès des initiatives phares du PCI-III et une composante thématique pour l'élaboration des programmes, la création d'un consensus pour la transformation structurelle de la sous-région.

Partie 2 : Leçons apprises et Défis

39. L'un des principaux enseignements est les effets positifs que l'on pourrait tirer de l'implication des plus hautes autorités des Etats membres dans un projet spécifique. En effet, la visite de la Secrétaire Exécutive de la CEA au Cameroun et ses rencontres avec le Président Paul Biya, le Premier ministre et d'autres ministres clés ont été déterminantes pour obtenir les résultats observés au Cameroun. Au cours de sa visite, ils ont promis de prendre des mesures pour la ratification de l'Accord instituant la ZLECAF, ce qui est en ce moment une réalité.
40. Une bonne combinaison des fonctions de réflexion, de mobilisation et opérationnelles de la CEA pour rehausser le profil de la CEA/BSR-AC en tant qu'institution de référence en matière de diversification économique dans la sous-région. Cette position a été solidifiée par une approche de campagne cohérente incluant la publication et le lancement des travaux de recherche et de réflexion pertinents (tel le profil STEPS du Cameroun) dans toute la sous-région; les délibérations soutenues lors du CIE sur le «financement de l'industrialisation en Afrique centrale» tenu à N'Djamena (Tchad) en septembre 2018; les contributions aux débats de politiques de haut niveau (par exemple, le dialogue de haut niveau sur la diversification économique en Guinée Equatoriale en juillet 2018, précurseur de la Conférence économique nationale tenue récemment, qui a retenu la plupart des options politiques et stratégiques discutées lors de l'événement de juillet 2018, qui influenceront en conséquence sur la formulation de la nouvelle vision à long terme du pays, Vision 2035); les services consultatifs fournis à la demande des Etats membres et de la CEMAC / CEEAC; et des interviews fréquentes à la radio, à la télévision et dans d'autres médias locaux et étrangers. La célébration du soixantième anniversaire de la CEA et du colloque sur les « Enjeux, opportunités et défis de la diversification économique en Afrique centrale », qui s'est tenu à Yaoundé (Cameroun) le 12 décembre 2018, illustrent bien le rôle joué par le Bureau sous-régional dans l'élaboration des programmes en matière de diversification économique et de transformation structurelle.
41. Les travaux de formulation du PDIDE ont permis à la CEA/BSR-AC de développer un corpus de connaissances et de pratiques sur la diversification économique applicable en Afrique centrale et au-delà. A partir des enseignements tirés et des meilleures pratiques en matière de diversification économique découlant du processus de formulation du PDIDE, des utilitaires et guides pratiques pertinents seront élaborés pour être appliqués dans d'autres pays d'Afrique centrale.

42. Autre élément important est le rôle officiellement confié à la CEA par la CEMAC, de surveiller et de rendre compte de la diversification des économies de l'Afrique centrale en tant que contribution au programme de réforme économique et financière de la CEMAC (PREF-CEMAC). Conformément au consensus de Douala et contrairement aux mesures en cours visant à restaurer la stabilité macroéconomique, ce rôle permettra à la CEA/BSR-AC de plaider en faveur d'une marge de manœuvre budgétaire propice à des mesures structurelles de long terme, qui constituent le moyen le plus crédible de briser le cercle vicieux des fortes montées et chutes vertigineuses des cours des matières premières qui caractérise les économies d'Afrique centrale en raison de leur dépendance excessive à l'exportation de produits de base.
43. Parmi les défis, il faut relever le temps considérablement long que prennent les autorités pour mettre en place certains arrangements institutionnels essentiels à la poursuite d'un projet. C'est actuellement le cas pour le Congo où le Gouvernement travaille toujours sur la composition du comité de pilotage et du comité technique qui présidera à l'élaboration de la vision et de ses livrables intermédiaires. De même, il a été un peu long au Cameroun pour obtenir les noms des candidats potentiels à sélectionner comme consultants nationaux pour l'élaboration de la stratégie ZLECAF.
44. Les défis internes à la CEA incluent le retard dans l'obtention des fonds pour les projets ainsi que le fait que le Bureau était en sous-effectif et que l'équipe était submergée par la mise en œuvre quotidienne des projets avec les Etats membres, qui viennent en addition au programme de travail annuel déjà approuvé par l'Assemblée Générale des Nations Unies.
45. En ce qui concerne l'utilisation des ressources financières, le taux d'exécution du budget est de 98,51% sur les 50% du budget annuel alloué au Bureau en janvier 2019. 15% du budget annuel ayant été retourné à New York, le Bureau est en attente de l'allocation des 35% restants pour achever son programme 2019.

Partie 3 : Activités restantes pour 2019 et résultats stratégiques escomptés pour l'année 2020

46. Afin d'aider les pays d'Afrique centrale à exploiter tout le potentiel de l'économie numérique en tant que moyen de stimuler la productivité et la compétitivité des économies de la sous-région, la CEA/BSR-AC organisera la 35^{ème} session du Comité intergouvernemental d'experts (CIE) sur le thème « *Transformations numériques et diversification économique en Afrique centrale : enjeux, défis et opportunités* ». L'événement aura lieu du 23 au 27 septembre 2019 à Malabo, en Guinée Equatoriale.
47. En ce qui concerne le Mécanisme de Coordination Sous-Régionale pour l'appui à l'Union africaine et à son programme NEPAD (MSRC-AC), la CEA/BSR-AC travaille en ce moment sur un rapport de suivi des avancements des projets du PCI III qui sera présenté lors de la dixième réunion du Mécanisme, qui devrait se tenir à Libreville en décembre 2019.
48. Suite à la décision de la Conférence des Chefs d'État de la CEMAC de mars 2019 à N'Djamena instruisant une célérité dans la mise en place des outils pour la redynamisation de l'exercice de la Surveillance Multilatérale, le Président de la CEMAC a invité le Bureau à participer à une tournée dans les Etats membres dès le mois de juin 2019.
49. **Au niveau des pays, le Bureau continuera d'aider le Cameroun** à promouvoir la diversification économique. Le principal résultat attendu pour fin 2019 sera l'achèvement de la stratégie nationale ZLECAF. Il en va de même pour la coordination efficace de l'examen et de la mise à jour du Plan directeur pour le développement industriel (PDI) du Cameroun, nouvelle demande du gouvernement.
50. De plus, au cours de sa visite officielle au Cameroun en avril 2019, la Secrétaire exécutive de la CEA et le Président Paul Biya se sont engagés à accélérer la transition numérique du Cameroun afin de favoriser la croissance de l'économie numérique. Pour l'opérationnalisation du schéma directeur de la transformation numérique du Cameroun, baptisé «Plan stratégique Cameroun numérique 2020», qui se concentre sur la définition de zones stratégiques, des actions ayant un impact important sur le développement numérique du territoire, l'amélioration de l'utilisation des services de TIC, la réduction de la pauvreté par la création d'emplois dans le secteur du numérique et l'augmentation du taux de croissance de l'économie nationale, le gouvernement a sollicité le soutien de la CEA en fonction des avantages comparatifs de la Commission. L'appui de la CEA à court terme sera axé sur quatre piliers à savoir:

- a. La mise à niveau du cadre législatif et réglementaire afin de renforcer la gouvernance du secteur en tenant compte de l'évolution rapide des technologies ;
 - b. Le développement en collaboration avec Africa 50 des infrastructures large bande pour faciliter l'accès des populations, des administrations et des entreprises à des services numériques de qualité, fiables et à moindre coût ;
 - c. Le développement du e-Commerce, de l'administration électronique, des services financiers numériques, et des modes de paiements associés ;
 - d. Le développement l'écosystème de l'entrepreneuriat numérique par la mise en place d'un fonds d'innovation pour soutenir les initiatives du secteur privé.
51. Plus spécifiquement, pour les six prochains mois, il est envisagé de mettre en place un comité national et des commissions de travail dotés de termes de référence adéquats, d'analyser le backbone national, de développer le modèle économique pour la gestion du backbone susmentionné, la signature d'un mémorandum d'accord entre la CEA, le gouvernement et d'autres partenaires pour élargir et moderniser l'infrastructure large bande. Des domaines clés seront également identifiés pour aider le gouvernement à réglementer le secteur des TIC et un atelier de sensibilisation sera organisé pour le gouvernement et le secteur public. De plus, des discussions seront menées avec l'Union Postale Universelle (UPU) pour le développement du commerce électronique.
52. **Au Congo**, les travaux pour la formulation de la Vision 2050 se poursuivront avec un atelier consultatif sur la construction de scénarios et un atelier de validation pour la Vision. Le résultat final est le document Congo Vision 2050 qui décrit les objectifs de développement quantitatifs et qualitatifs recherchés par le pays, ainsi que les principales étapes et les programmes qui y mèneront.
53. **Au Tchad**, le PDIDE sera finalisé d'ici Octobre 2019. Par la suite, l'appui à la mise en œuvre du plan sera une priorité.
54. **Dans le cas de la Guinée Equatoriale**, une approche méthodologique à utiliser pour l'étude diagnostique de la croissance est en cours d'élaboration et sera proposée au Comité de pilotage. Après la validation de la méthodologie, un rapport intermédiaire sera rédigé et soumis fin septembre 2019.
55. Pour l'année 2020, la CEA continuera d'aider, en tirant parti de ses fonctions opérationnelles, de mobilisation et de réflexion, les Etats de la sous-région à mettre en place des institutions solides pour la stabilité macroéconomique, compatibles avec la mobilisation des ressources internes. Plus spécifiquement, il s'agira notamment d'aider le Cameroun, le Gabon, la Guinée Equatoriale, le Congo et d'autres pays de la sous-région à développer ou réviser leurs stratégies

de diversification économique lesquelles devront au besoin intégrer l'économie numérique comme moyen de stimuler la productivité et la compétitivité des économies locales. Ce soutien s'appuiera sur les enseignements tirés du processus de formulation du PDIDE du Tchad ainsi que sur les résultats de la 35e session du Comité intergouvernemental d'experts (CIE) de Malabo, en Guinée Equatoriale.

56. Les travaux de la CEA/BSR-AC viseront ainsi à faciliter l'accroissement des volumes d'échanges dans les secteurs non pétroliers et l'élargissement de la part des produits manufacturés dans les exportations totales de l'Afrique centrale, réduisant ainsi la vulnérabilité globale des économies locales aux exportations de pétrole
57. Le résultat attendu en 2020 montrerait les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif du Bureau. La réalisation de la diversification économique en Afrique centrale nécessite une approche inclusive et intégrée. Ainsi, les activités de la CEA/BSR-AC seront menées en étroite collaboration avec les équipes-pays des Nations Unies dans les pays respectifs afin de tirer parti de l'expertise vaste et diversifiée de la famille des Nations Unies.

Conclusions

58. Malgré un contexte financier particulièrement difficile, la majorité des activités prévues dans le programme de travail de 2019 de la CEA/BSR-AC a été réalisée grâce à la contribution des partenaires notamment les Etats membres, la CEEAC, la CEMAC et leurs institutions spécialisées, les Agences du Système des Nations Unies et la Banque Africaine de Développement (BAD).
59. La CEA/BSR-AC exprime toute sa reconnaissance à tous les partenaires et souhaite la poursuite de ce partenariat dans la mise en œuvre de son programme de travail pour le reste de l'année 2019 et pour l'année 2020.